

Agen, le 8 avril 2020

**Dr Jean-Marc FAUCHEUX**  
Directeur qualité  
CHAN et GHT 47  
05 53 69 78 12  
[fauchauxjm@ch-agen-nerac.fr](mailto:fauchauxjm@ch-agen-nerac.fr)

Secrétariat :  
Sophie DORÉ  
05.53.69.72.57  
[dores@ch-agen-nerac.fr](mailto:dores@ch-agen-nerac.fr)

JMF/SD

Chères Consœurs, Chers Confrères,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs les Infirmiers Coordonnateur en EHPAD,

Dans le cadre du suivi des patients en EHPAD et dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, il est mis à disposition une permanence téléphonique des pôles de gériatrie au niveau des 3 territoires du Lot et Garonne.

Cette astreinte téléphonique est assurée par le médecin gériatre de 9h à 19h, 7 jours/7 pour l'ensemble des EHPAD publics et privés.

Les différents territoires	Numéro de téléphone
Le pôle de gériatrie et de rééducation du CHAN pour les EHPAD d'Agen-Nérac : <b>Dr VOGT et Dr LABOULBENE</b>	<b>06.18.74.85.89</b>
Le PSV pour les EHPAD du Villeneuvois : <b>Dr CHAURY, Dr RAKOTO, Dr MUYEMANA et Dr MURAD</b>	<b>05.53.72.27.55</b>
Le pôle de gériatre de Marmande pour les EHPAD du Marmandais : <b>Dr FOREST, Dr SEDJELMAC, Dr CHAPON, Dr GOMBIA</b>	<b>06.11.29.31.94</b>

Cette astreinte a pour but de répondre aux recommandations nationales nécessaires dans le cadre de la pandémie COVID-19, le but est d'organiser une astreinte dans cette période de confinement et de pandémie afin de mettre à disposition des médecins généralistes, des médecins coordonnateurs d'EHPAD et des directeurs un numéro de téléphone permettant une communication directe entre les médecins et au besoin l'IDE d'astreinte de l'EHPAD à défaut et le praticien d'astreinte de chaque territoire.

**Cette plateforme téléphonique gériatrique permettra d'assurer les missions suivantes :**

1. Évaluation des signes cliniques pouvant faire évoquer une atteinte de type COVID-19.

L'astreinte ne se substitue pas à l'appel du C15 pour les bilans et hospitalisation des patients COVID +.

2. Evaluation de la pertinence des admissions directes d'un patient en gériatrie ou aux urgences.
3. Evaluation de prise en charge d'un patient COVID+ en EHPAD sans signe de gravité.
4. Evaluation urgente en particulier le weekend pour toute modification thérapeutique ou toute situation nécessitant une réponse médicale rapide ; possibilité de mise en place d'une téléconsultation via le système déjà existant dans certaines EHPAD publics et privés ou via Doctolib en mobilisant le médecin responsable de l'EMOG.

Cette astreinte téléphonique ne doit pas se substituer à l'organisation actuelle concernant la mise en place des prélèvements de patients suspects d'une atteinte à COVID-19.

Vous trouverez ci-joint le protocole spécifique de la prise en charge de la régulation aux niveaux des EHPAD qui sont dans l'immédiat toujours régulées par le centre 15.

Vous trouverez en association les recommandations du CEPIAS sur les règles d'hygiènes à adopter.

L'équipe de gériatre de Marmande/Tonneins propose éventuellement d'intervenir en commun avec l'équipe mobile d'accompagnement de soins de confort et de soins palliatifs du CHICMT joignable 5 jours/7, de 8h30 à 16h30 au 05.53.20.31.40.

Veillez accepter, Chères Consœurs, Chers Confrères, Mesdames, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs les Infirmiers Coordinateurs en EHPAD, mes meilleures salutations et celles de l'ensemble des gériatres des différents territoires du Lot et Garonne.

Monsieur le Dr FAUCHEUX Jean-Marc  
Directeur qualité du GHT

